



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

LE SAVIEZ-VOUS ?

Index AI : ACT 77/002/2004

•
ÉFAI

•

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La violence liée au genre entraîne plus de morts parmi les femmes de quinze à quarante-cinq ans que le cancer, les accidents de la route ou le paludisme.
- Une femme sur trois a été battue, forcée à des rapports sexuels ou violentée d'une manière ou d'une autre à un moment de sa vie.
- Soixante-dix p. cent des femmes victimes d'un homicide sont tuées par leur partenaire masculin.
- Deux millions de fillettes sont menacées de mutilation génitale chaque année.
- Que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre, les femmes sont victimes de discrimination et de violence.
- La violence est un caractère central de la militarisation ; or, plus il y a de violence en général, plus les actes de violence liée au genre dirigés contre les femmes se multiplient.
- L'instabilité et les conflits armés conduisent à une augmentation de toutes les formes de violence, y compris le génocide, le viol et la violence sexuelle.
- Même après la fin des hostilités, le niveau de violence interpersonnelle reste élevé ; ceci est dû en partie au fait que la violence est devenue plus acceptable socialement et que des armes restent disponibles.
- Les droits des femmes sont des droits humains.

Natalie avait douze ans quand son village en République démocratique du Congo a été attaqué. *« J'ai vu mes sœurs et ma mère violées par de nombreux soldats. J'avais peur et je pensais que je pourrais être protégée si je rejoignais l'armée. Je voulais me défendre... Je n'avais que douze ans, mais pendant la nuit j'étais souvent battue et violée par les autres soldats. J'ai eu un bébé dès que j'ai eu quatorze ans. Je ne sais même pas qui est le père. Je me suis enfuie... Je n'ai nulle part où aller et je n'ai rien à donner à manger à mon bébé. »*

Fariba est afghane (le nom a été changé). A l'âge de huit ans, elle a été donnée en mariage à un homme de quarante-huit ans. Elle a, semble-t-il, subi des sévices sexuels de la part de son époux. Un proche de la fillette a saisi de son cas des responsables gouvernementaux ; Fariba a été retirée de la maison de son mari et placée dans un orphelinat. Aucune inculpation pénale n'a été prononcée contre le père de la fillette ou son époux, et le divorce ne lui a pas été accordé.

Claudia Judith Urias Berthaud, une lycéenne âgée de quatorze ans, a disparu le 9 mars 2003 dans la ville mexicaine de Chihuahua. Bien qu'elle ait été déclarée disparue et que sa mère distribue sans désespérer des tracts avec sa photo, elle n'a pas réapparu. Sa famille souligne que la réponse des autorités n'a pas été adéquate.

Malika Oumajeva a été assassinée le 29 novembre 2002 par des hommes masqués en uniforme à Alkhan-Kala, un village situé près de Grozny, en Tchétchénie. Ils ont pénétré dans sa maison sous le prétexte de rechercher des « *extrémistes musulmans* » et ils l'ont conduite vers une remise où ils l'ont abattue. Malika Oumajeva critiquait ouvertement les raids menés par les forces russes dans son village. Dans les mois précédant sa mort, elle s'était heurtée plusieurs fois à des officiers russes. Elle aurait aussi été menacée par les forces russes. Les autorités russes ont prétendu que ce sont des combattants tchétchènes qui l'ont tuée, mais selon des sources non reconnues par les autorités, elle a été tuée par des soldats russes à titre de représailles : ses parents indiquent que les tueurs parlaient russe sans accent et sont repartis dans des véhicules militaires.

Cherifa Bouteiba, une Algérienne âgée de vingt ans, a été enlevée le 2 juin 2001 par des hommes armés. Ils l'ont contrainte à marcher vers la montagne où, deux jours durant, elle a été violée à plusieurs reprises par plusieurs hommes. Le troisième jour, elle a réussi à s'échapper. Enceinte au moment de son enlèvement, elle a fait par la suite une fausse couche. Estimant qu'elle avait bafoué son honneur, son mari a divorcé. Cherifa Bouteiba craint que ses agresseurs ne reviennent la chercher un jour. Elle pense que certains d'entre eux se sont rendus aux autorités en 2002 en échange de l'exemption de poursuites. Elle dit se cacher derrière son voile dans l'espoir de ne pas être reconnue, car elle a vu certains de ses agresseurs déambuler en liberté non loin de chez elle.

HALTE À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

REJOIGNEZ LA CAMPAGNE D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

- Le 8 mars 2004, Journée internationale de la Femme, Amnesty International lance sa campagne mondiale *Halte à la violence contre les femmes*.
- Les membres d'Amnesty International - 1,8 millions d'adhérents à travers le monde - vont apporter un élan supplémentaire aux luttes courageuses déjà menées contre cette violence.
- Nous utiliserons le pouvoir et la force de persuasion du cadre de référence des droits humains pour mettre fin à la violence contre les femmes.
- Nous examinerons les relations entre la violence contre les femmes et la pauvreté, les discriminations et la militarisation.
- Nous insisterons sur la responsabilité de l'État, de la société et des citoyens, qui doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence contre les femmes.
- Nous demanderons aux responsables politiques, aux associations et aux citoyens de prêter publiquement serment : « Je ne commettrai aucun acte de violence contre les femmes et je ne tolérerai aucun acte de ce type. Je suis décidé à agir jusqu'à l'éradication de la violence contre les femmes. C'est en notre pouvoir. »

DANS VOTRE UNIVERSITÉ, SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL, DANS VOTRE QUARTIER OU CHEZ VOUS, VOUS POUVEZ :

- vous exprimer contre la violence à l'encontre des femmes, écouter les femmes et les croire ;
- condamner la violence contre les femmes où que vous la voyiez ;
- dénoncer ceux qui détiennent l'autorité s'ils ne font rien pour prévenir et réprimer la violence contre les femmes et ne prennent pas de mesures pour réparer ses conséquences ;
- contester les attitudes et stéréotypes religieux, sociaux et culturels qui amoindrissent l'humanité des femmes ;
- promouvoir l'égalité dans l'accès des femmes au pouvoir politique, aux postes de responsabilité et aux ressources ;
- soutenir les femmes qui s'organisent pour faire cesser la violence ;

- vous joindre à la campagne internationale d'Amnesty International *Halte à la violence contre les femmes* ;
- pour savoir ce qu'Amnesty International fait dans votre pays, consulter le site Internet de l'organisation à l'adresse suivante : www.amnesty.org

Amnesty International est un mouvement mondial composé de personnes qui œuvrent pour que les droits humains reconnus sur le plan international soient respectés et protégés.

Amnesty International a la vision d'un monde dans lequel toute personne jouirait de l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres normes internationales relatives aux droits humains.

Afin de réaliser cette vision, Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant principalement à prévenir et empêcher les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté de conscience et d'expression et au droit de ne pas être victime de discrimination, dans le cadre de son action visant à promouvoir tous les droits humains.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre DID YOU KNOW THAT ?

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

